

VIREX II 256

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité 0 3 0	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>3</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	3	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	3								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Danger spécifique									
Vêtement de protection		Apparence	Bleu. Liquide. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF SI INHALÉ, AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.						

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit VIREX II 256	Code 4329 & 4331 & 4332 & 4333 & 4337 & 3062768 & 3062637 & 3364740
Utilisation du produit Industriel/Institutionnel: Désinfectant.	PMS# 3165345
FTSS# 114331002	Date de validation 7/28/2004
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131
Date d'impression 7/28/2004	Remplace 7/28/2004
En cas d'urgence (800) 851-7145	

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	8.190	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 426 mg/kg [Rat].
Chlorure de didécyl diméthylammonium	7173-51-5	8.704	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 84 mg/kg [Rat].

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.	
Effets aigus potentiels sur la santé Yeux Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité. Peau Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents. Inhalation Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Ingestion Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.	
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler au service d'ambulance, puis administrer la respiration contrôlée, préférablement de bouche à bouche. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison. Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Notes au physicien	La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Alors que ce produit possède un point d'éclair inférieur à 200 Deg. F, il constitue une solution aqueuse à base d'alcool qui ne soutient pas la combustion.
Points d'éclair	Coupe fermée: 86.111°C (187°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Laver abondamment après usage. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques. ou Masque facial.
Mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Respiratoire	Aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire

Pieds Aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire

Corps If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Menthe
Couleur	Bleu. (Fonçée.)
pH	
Gravité Spécifique	1
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation	Ne se produira pas.
Dangereuse	

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée comme étant entre 1000 et 2500 mg/kg (rat). Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
DOT Special Considerations	- Non applicable.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	
TDG Special Considerations	- Non applicable.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CERCLA : Substances dangereuses.: Alcool éthylique

état New Jersey: Alcool éthylique
 Massachusetts - Liste des déversements: Alcool éthylique
 Massachusetts RTK: Alcool éthylique
 Pennsylvanie RTK: Alcool éthylique

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Numéro d'enregistrement de EPA: 70627-24

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Dispensé

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 2.03

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.